

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 32 (1924)

Heft: 12

Artikel: Eine Anerkennung

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-974212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eine Anerkennung.

Wie unsere Leser wissen, pflegt das Rote Kreuz an bedürftige Soldaten in Rekrutenschulen Leibwäsche abzugeben. Diese Tätigkeit wurde aus der Mobilisationszeit herübergenommen und wird so lange dauern, als noch Vorräte vorhanden sind. Uebrigens wird die Zeit wohl kommen, wo wir an die Beschaffung neuer Bekleidungsstücke herangehen müssen. Diese Geschenke werden von den Truppen in sehr verschiedener Weise aufgefaßt. Von den einen wird diese Tätigkeit als selbstverständliche Pflicht des Roten Kreuzes angesehen, von andern gebührend anerkannt und von Dritten manchmal sogar mit finanziellen Beiträgen verdankt. So wirkt es sicherlich als eine schöne Aufmunterung, daß wir kürzlich von der Mitrailleur-Rekrutenschule III/3 aus Dankbarkeit die Summe von Fr. 300 erhielten, die nun wieder in Leibwäsche für andere bedürftige Soldaten verwendet werden sollen. Wir möchten auch an dieser Stelle dem Kompanie-Kommandanten für das Verständnis danken, das er dem Roten Kreuz gegenüber gezeigt hat.

J.

L'Avenir de la Croix-Rouge.

Par le Dr Wilhelm Viola

Directeur de la Croix-Rouge autrichienne de la Jeunesse.

Un problème d'une extrême gravité — puisqu'il s'agit, en quelque sorte, de l'existence même de plusieurs Sociétés de Croix-Rouge — s'impose actuellement à notre attention. Il peut s'énoncer comme suit: une société ne durera pas, elle n'existera que d'une façon purement théorique, si elle n'est pas basée sur un nombre important de membres. Ce fait s'explique par des raisons d'ordre à la fois moral et financier.

Il faut reconnaître que la situation matérielle de toute Société de la Croix-Rouge est constituée par ses revenus annuels. Aucune Croix-Rouge ne peut faire face aux dépenses occasionnées par ses œuvres avec les dons qu'elle reçoit du dehors. Des circonstances spéciales, une guerre, par exemple, peuvent l'amener à en solliciter mais elle ne saurait y compter en temps normal. En d'autres termes, une Croix-Rouge qui ne possède pas un nombre suffisant de membres payant régulièrement leurs cotisations, est fatalement condamnée à disparaître.

Les multiples activités de la Croix-Rouge américaine n'auraient certainement pas pu prendre une extension aussi grande si cette Société n'avait eu à sa disposition que des donations occasionnelles. Les résultats acquis sont dûs aux contributions régulièrement versées par trois ou quatre millions de membres. Ce sont également les 300,000 souscripteurs de la Croix-Rouge tchécoslovaque qui permettent à cette Société de réaliser son vaste programme. Nous devons donc arriver à ce que, dans chaque pays, un pourcentage toujours plus élevé d'hommes et de femmes s'enrôlent dans la Croix-Rouge. La grande majorité des citoyens doivent être de la Croix-Rouge pour que cette Société devienne une institution véritablement nationale; c'est là une condition essentielle si l'on veut que la Croix-Rouge soit autre chose qu'un groupement restreint, à rendement limité.

Au point de vue financier, l'avenir appartient sans contredit à un organisme fondé sur l'intérêt que lui porte l'ensemble de la population, mais il y a plus: la personne qui paie chaque année une cotisation, si minime soit-elle, ne se désintéresse jamais complètement du but auquel son argent est destiné.

Des possibilités exceptionnelles s'offrent